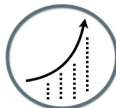


ACTUALITE SOCIALE, JURIDIQUE ET REGLEMENTAIRE DU SPECTACLE VIVANT

7 heures - 420 €



à distance



9 /10



Description synthétique. Une description détaillée est remise lors de l'inscription.

PUBLIC

Administrateur/administratrice confirmé/e - Chargé/e de l'administration, de la gestion ou de la comptabilité dans le spectacle vivant (compagnie, ensemble artistique, festival, lieu...)

PRE-REQUIS

Etre en charge de la gestion administrative, budgétaire, financière, juridique et sociale d'une structure de spectacle vivant.

OBJECTIFS

- Mettre à jour ses connaissances sur l'actualité juridique, sociale et réglementaire de l'année
- Appréhender les réglementations issues des derniers textes
- Anticiper les effets des évolutions jurisprudentielles ou législative sur sa pratique professionnelle

CONTENU DÉTAILLÉ - mis à jour le 06/09/2022

Le contenu évolue en fonction des dernières actualités (ci-dessous programme septembre 2022).

La présentation, l'analyse, les échanges sur les changements intervenus au cours de l'année écoulée et sur leurs conséquences pratiques :

Les dispositifs reconduits et supprimés dans le cadre de l'épidémie de covid-19 :

- fin de l'état d'urgence sanitaire : disposition du code de la santé publique, régimes d'exception, dispositif de veille sanitaire, le cadre des tests France entière/étranger

Evolution des grilles de salaire dans les conventions collectives du spectacle

Loi sur le pouvoir d'achat des salariés :

- création du nouveau dispositif de « prime de partage de la valeur » ou PPV (loi n°2022-1158 du 16/08/22) : principes, modalités de versement

Loi sur la santé au travail :

- Renforcement du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP)

Dispositions de la loi de finances rectificative pour 2022 :

- les évolutions des dispositifs de prise en charge des frais de transport « domicile-lieu de travail »

Mécénat :

- les nouvelles obligations de déclaration : plafond, imposition de la plus-value

Jurisprudence sociale : vigilance

- durée maximum du travail
- motif de recours
- signature des contrats

En fonction du temps disponible d'autres actualités pourront être traitées.

ALERTE

L'actualité de l'intermittence est détaillée dans la formation « Droits des intermittents »